

Image not found or type unknown



Intervenir dans l'éducation d'une enfant mineure sous tutelle

Par **cath46**, le **05/03/2009** à **09:42**

bonjourrrnJe fais partie du conseil de famille concernant ma nièce de 16 ans orpheline de mère et de père inconnu.rnMon père est son tuteur. rnMa nièce est très difficile(vols, insultes,fugues nocturnes etc....) Malgré cela, mon père la soutient et ne la punit quasiment jamais. Quand j'exprime mes divergences en matière d'éducation, il n'en tient pas compte car je ne suis pas la tutrice.rnJe voudrais savoir si en tant que membre du conseil de famille, je peux intervenir dans l'éducation de cet enfant. rnA qui dois-je m'adresser pour obtenir ce droit ?rnLes autres membres du conseil de famille sont d'accord avec moi.rnJe vous remercie.rnCordialement.